

ZAC du Champ Gretz Rang-du-Fliers et Verton (62)



Aménageur : Territoires 62

Maîtrise d'ouvrage :
Communauté de Communes
Opale Sud (CCOS)

Maîtrise d'œuvre : Agence
NEUE / BERIM

Superficie : 71 ha

Programme : opération mixte
habitat et activités

La programmation comprend
295 logements

Logements: 46 700 m² SDP,
Equipements : 30 000 m² SDP
Commerces : 201 800 m² SDP

Une réserve de 9,5 hectares
est conservée pour l'extension
du pôle hospitalier.

A proximité de la gare TGV
de Rang-du-Fliers, cette zone
d'activités sera aménagée
pour répondre à un double
enjeu : satisfaire la demande
de résidences principales et
offrir les conditions propices
au développement d'activités
tertiaires, de services ou
PME/PMI, notamment en
matière de santé.

Assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable et accompagnement pour la certification HQE™ Aménagement

Années 2012 - 2020

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

- **Phase 1 :** Accompagnement de la démarche pour la certification HQE™- Aménagement du projet. Assistance à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre : aide à l'élaboration du cahier des charges et à l'analyse des offres.
- **Phase 2 :** Audit du programme et mise en place d'une stratégie développement durable : diagnostic, identification puis hiérarchisation des enjeux et objectifs environnementaux, élaboration d'un tableau de bord développement durable avec actualisation annuelle.
- **Phase 3 :** Visa des dossiers techniques pour tous les éléments relatifs au développement durable des phases AVP et PRO des aménagements extérieurs et lots commercialisés.
- **Phase 4 :** Rédaction des cahiers des prescriptions et recommandations environnementales des différentes typologies de lots.
- **Phase 5 :** Assistance auprès des acquéreurs de lots libres : adaptation des cahiers des charges, visas des projets et accompagnement pour l'intégration des ambitions environnementales dans les projets.

PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- Eau et assainissement, déchets.
- Climat et énergie.
- Renforcement de la biodiversité.
- Insertion urbaine et paysagère.
- Déplacements et mobilité.
- Confort et qualité architecturale et technique des constructions.
- Qualité de vie, mixité fonctionnelle et sociale.
- Gestion du parc d'activités.